

NOS MISSIONS

L'Action Préventive en Milieu Familial (APMF) a pour mission d'offrir une aide éducative professionnelle aux familles qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

Des professionnels de l'éducation spécialisée soutiennent les familles dans leurs démarches éducatives, relationnelles et de communication.

Ce service de proximité agit en prévention d'une péjoration des situations qui pourrait conduire les familles vers une prise en charge plus massive, stigmatisante et onéreuse.

L'APMF travaille avec l'ensemble du réseau social communal, sanitaire, culturel, scolaire ou professionnel des familles et ce, avec leur accord.

Nos principes :

- Libre adhésion des familles
- La confidentialité
- La gratuité de la prestation
- La famille reste la seule habilitée à transmettre des informations au réseau
- Une capacité d'adaptation à tout type de situation
- Un service de proximité

L'APMF ne s'adresse pas aux situations suivies par le SPMi.

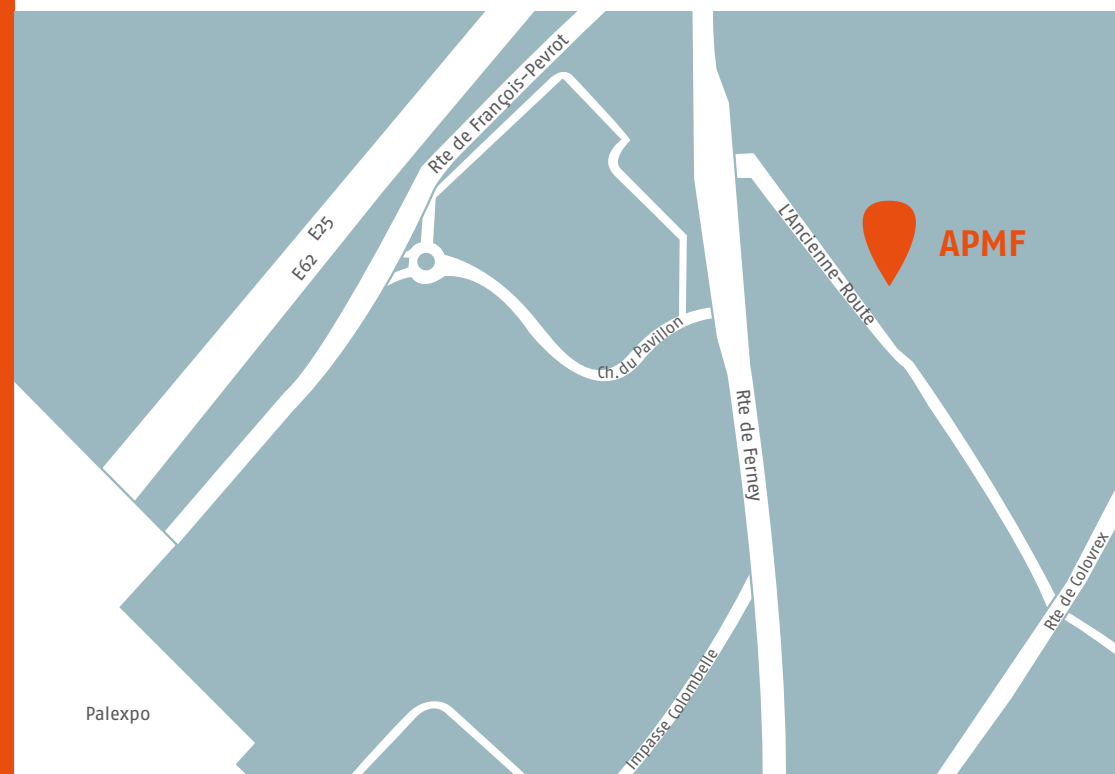
CONTACT

David Crisafulli, Directeur
david.crisafulli@foj.ch

Vincent Clavien, Directeur adjoint
T 022 309 15 85 • vincent.clavien@foj.ch

L'Ancienne Route 74 • 1218 Le Grand-Saconnex
apmf@foj.ch • www.foj.ch

Arrêt Susette, bus n°28 et F



NOUVELLE PRESTATION ADAPTÉE À TOUTES LES FAMILLES GENEVOISES

Une aide éducative confidentielle et gratuite à domicile encadrée par des professionnels.



LES OBJECTIFS DE L'ACTION PRÉVENTIVE EN MILIEU FAMILIAL

- Redonner les compétences aux parents et à chaque acteur de la cellule familiale.
- Soutenir les parents dans leur rôle et leurs responsabilités parentales.
- Prévenir une péjoration de la situation.
- Travailler sur la place et le rôle de chaque membre de la famille.
- Travailler sur la communication intra et extra familiale.
- Travail autour de la verbalisation des difficultés de chacun et des changements souhaités.
- Travail sur la mise en lien des réseaux.

QUELQUES CHIFFRES

- L'accompagnement de 165 familles depuis 2014 à raison de 2 heures hebdomadaires
- 250 mineurs suivis

DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION



Un premier contact

La famille appelle le 022 309 15 85 en vue de fixer un premier rendez-vous.



Un premier rendez-vous

Ce premier échange sert à évaluer si la mission de l'APMF peut répondre aux besoins de la famille et à présenter le fonctionnement de l'APMF. Au cas où la situation ne peut être prise en charge, une orientation est faite vers les services compétents.



Une première visite

Un professionnel prend contact avec la famille afin de fixer une première rencontre au domicile des parents et ainsi commencer un suivi personnalisé de 2 heures hebdomadaires durant 6 mois.



Une phase de création du lien

Durant cette phase, le professionnel s'attache à rencontrer et à développer des liens de confiance avec tous les membres de la famille, tout en travaillant sur les objectifs apportés par cette dernière.



Une phase de travail en profondeur

Le professionnel va accompagner la famille dans la résolution de ses problématiques qui auront été préalablement identifiées et exprimées par les différents membres de la famille grâce aux outils éducatifs proposés. De nouveaux objectifs pourront alors être identifiés.



Une phase de retrait et de vérification de l'autonomie de la famille

Une fois les objectifs atteints, le professionnel vérifie la consolidation des nouveaux acquis de chaque membre de la famille en laissant progressivement chacun interagir sans l'intervention du professionnel. Avec l'accord de la famille, le réseau peut être consulté pour vérifier l'évolution de la situation. Une fois la confiance retrouvée par les parents et la situation stabilisée, le professionnel peut mettre fin à son intervention.



LES OUTILS ÉDUCATIFS

- L'écoute active
- L'approche systémique
- L'approche ethno-sociale
- Le coaching
- La médiation
- Le debriefing
- L'approche centrée sur différentes formes de pédagogie (positive, non punitive, participative)
- L'utilisation de langues étrangères.
- La communication non violente
- ...